

13.19603+LOGO

Identification de l'organisme qui passe le marché : Société Publique Locale d'Aménagement "Pays d'Aix Territoires", représentée par Monsieur le Directeur, Jean-Louis VINCENT
4 Rue Lapierre,
BP 80251
13608 Aix en provence cedex 1
Téléphone : 04 42 16 04 04
Télécopie : 04 42 20 35 32
Email : fernandez@paysdaix-territoires.fr
Site internet : <http://www.paysdaix-territoires.fr>

Objet du marché : Relance du lot N°9 : **pour la construction du Pôle enseignement loisirs jeunesse sur la Commune de Bouc Bel Air**, revêtement de sols et muraux durs, suite à la résiliation du marché pour faute du titulaire. Les travaux afférant à ce lot n'ayant pas débuté, le marché est relancé dans son intégralité.

Procédure de passation : Marché à Procédure adaptée, soumis aux dispositions de l'article 11 II § 3 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 ainsi qu'au règlement des achats de la SPLA "Pays d'Aix Territoires". Une négociation sera engagée avec les candidats dont les offres répondent le mieux aux besoins de la société et portera sur tous les critères de jugement des offres.

Critères de sélection : Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :
Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères

Critère : Prix des prestations 50%

Critère : Valeur technique 40 %

Critère : Performances en matière de protection environnementale 10 %

Date limite : Le mercredi 02 juillet 2014 à 12 heures.

Renseignements divers : Renseignement(s) administratif(s) :

4 Rue Lapierre

13100 Aix en Provence

Madame Virginie Fernandez 04 42 16 05 51

Renseignement(s) technique(s) :

ADRIEN CHAMPSAUR ARCHITECTURE

57-59 Rue du Coq

13001 Marseille

Tel : 04 91 62 29 52

Adresse Internet : L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2014_7tGPfvUKfr

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : Le lundi 16 juin 2014.

